

**ARRETE n°2023-01**

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 et l'article R.719-80  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu les statuts de l'université de Poitiers adoptés au Conseil d'administration du 4 juin 2021 et modifiés au Conseil d'administration du 10 juillet 2023,  
Vu la délibération n° 30-11-2020-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020 portant élection de Madame Virginie LAVAL à la présidence de l'université de Poitiers ;  
Vu la délibération du Conseil de l'Institut de préparation à l'administration générale en date du 12 février 2020 portant élection de Monsieur Pierre-Charles PUPION, directeur de l'Institut;  
Vu l'arrêté en date du 27 juin 2023 portant nomination de Monsieur Pierre CHABASSE en qualité de directeur général des services, à compter du 1er septembre 2023 ;

**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION  
GENERALE (I.P.A.G.) DE L'UNIVERSITE DE POITIERS**

**ARRETE**

**Article 1**

Délégation est donnée à :

Monsieur Bouchard, Directeur Adjoint en charge des études de l'IPAG de Poitiers à l'effet de signer en son nom les actes à caractère financier relatif à l'exécution du budget dans la limite de celui-ci (engagements, certification de service fait, attestations) pour les domaines suivants :

1. La validation budgétaire et les arrêtés de prise en charge des notes de frais de mission ;
2. Les actes de certification du service fait des dépenses et des notes de frais de mission ;

**Article 2**

Cette délégation prend effet à compter de sa transmission aux services rectoraux. Elle fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Cette délégation ne vaut que pour la durée des fonctions de **M. Pupion Pierre-Charles** en tant que directeur de l'IPAG.

**Article 3**

Le directeur général des services de l'Université de Poitiers et le directeur de l'IPAG de Poitiers sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 21 Mars 2023

Le Directeur de l'IPAG de l'Université de Poitiers

